

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Étaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lappleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés :, Mr Canon Eloi, Mme Plou

Pouvoirs : Mme Groux Gisèle donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué Stéphane donne pouvoir à Mr Philippe Capon, ; Mme Six Sylvie donne pouvoir à Mr Savard Didier, M. Grousset Francis donne pouvoir à Mme Claude Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson Flavien donne pouvoir à Mr Didier Descloux, M. Anceau Alain donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Nicole Jeudi donne pouvoir à Mr Lappleau, Mme Elsa Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres Vincent donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs	:
Nuls	:

Réf : CC22.2024

ADMINISTRATION GENERALE- URBANISME
ACQUISITION DE PARCELLE POUR L'EURO SYMBOLIQUE
SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT LOUESTAULT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les éléments suivants :

Considérant le projet de réalisation d'une construction d'un centre multi accueil sur la commune de Beaumont Louestault,

Considérant l'intérêt que revêt ce projet pour la Communauté de Communes Gâtine-Racan, pour la Petite Enfance du territoire communautaire et pour la Commune de BEAUMONT LOUESTAULT.

La communauté de communes Gâtine Racan souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section ZC 133 d'une superficie de 948 m² afin de permettre la construction de cette infrastructure intercommunautaire.

Monsieur le Maire de la commune de Beaumont Louestault a invité les membres de son conseil municipal à délibérer sur la vente de ladite parcelle au profit de la Communauté de Communes Gâtine-Racan pour la somme d'un euro symbolique, pour la construction du multi accueil et le projet a été approuvé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29.

Au regard de la présentation de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver :

- l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZC 133, d'une superficie de 948 m², au profit de la communauté de communes Gâtine-Racan pour la construction du centre multi accueil,***
- Précise que frais d'actes pouvant intervenir à l'occasion de ce projet seront à la charge de la Communauté de Communes Gâtine-Racan.***
- Autorise Monsieur le Président à prendre contact avec une étude notariale aux fins de rédaction de l'acte de mutation, permettant ainsi de constater le transfert de propriété***
- Autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération***

Antoine Trystran

Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaients présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC23.2024

FINANCES

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Le compte de gestion est un document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'année concernée.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président présente au conseil communautaire les résultats des comptes de gestion de l'exercice 2023, établi par le SGC de Joué les Tours.

Il précise que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures comptables de la communauté de communes et que les résultats sont identiques.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***D'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par le comptable public, certifiés conformes par l'ordonnateur, et qui n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes :***
 - ***Budget Principal n° 68000***
 - ***Budget Annexe Station d'Épuration Polaxis (STEP) n° 68001***
 - ***Budget Annexe Actions Economiques n°68003***
 - ***Budget Annexe ZA POLAXIS n° 68004***
 - ***Budget Annexe Les 4 Vents n°68005***
 - ***Budget Annexe Ordures Ménagères n°68006***
 - ***Budget Annexe Atelier Relais n°68007***
 - ***Budget Annexe ZA du Vigneau n°68008***
 - ***Budget Annexe ZA des Perrés n°68009***
 - ***Budget Annexe Transport Scolaire n°68010***

- ***D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer les comptes de gestion 2023***

Monsieur le 1^{er} Vice-Président
Jean-Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouzières-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC24.2024

FINANCES

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU BUDGET GENERAL N°680 00**



Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice-Président communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR BUDGET GENERAL - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 387 430,24	G	10 845 481,76
	Section d'investissement	B	5 665 711,93	H	2 768 280,87
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 272 060,74 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	948 298,46 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	15 053 142,17	= G+H+I+J	15 834 121,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 635 032,62	L	930 609,88
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 635 032,62	= K+L	930 609,88
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	9 387 430,24	= G+H+K	12 117 542,50
	Section d'investissement	= B+D+F	8 300 744,55	= H+J+L	4 647 189,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 688 174,79	= G+H+I+J+K+L	16 764 731,71

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.
 Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Général n°680 00 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Monsieur Jean-Pierre PENINON
Vice-Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Étaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC25.2024

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DU BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION POLAXIS (STEP) N°680 01

Monsieur Le Président, donne la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice-président administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous

CC GC PR - CC-GC-PR - STATION EPURATION POLAXIS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 49 813,82	G 66 096,69	G-A	16 282,87
	Section d'investissement	B 53 661,66	H 51 912,34	H-B	-1 749,32

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 14 533,55 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 118 009,03	Q= G+H+I+J 118 009,03	=Q-P	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 49 813,82	= G+I+K 66 096,69	16 282,87	
	Section d'investissement	= B+D+F 68 195,21	= H+J+L 51 912,34	-16 282,87	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 118 009,03	= G+H+I+J+K+L 118 009,03	0,00	

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe Station d'Épuration Polaxis (STEP) n° 680 01 de la Communauté de Communes Gâtine-Racan comme présenté ci-dessus*
- *D'autoriser Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Le Vice-Président,

Jean-Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouzières-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC26.2024

FINANCES

Approbation du compte administratif 2023 Du Budget Annexe Actions Economiques n°680 03



Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice-Président, qui expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - ECO - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 466 432,44	G	2 478 517,70
	Section d'investissement	B 1 721 698,81	H	1 741 644,67
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J	44,38 (si excédent)
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 4 188 131,25	= G+H+I+J	4 220 206,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 32 075,50	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 32 075,50	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 466 432,44	= G+I+K	2 478 517,70
	Section d'investissement	= B+D+F 1 753 774,31	= H+J+L	1 741 689,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 220 206,75	= G+H+I+J+K+L	4 220 206,75

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe Actions Economiques n°680 03 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Le Vice-Président,

Jean Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC27.2024

FINANCES

Approbation du compte administratif 2023

Du Budget Annexe ZA ECHANGEUR A28 - POLAXIS n°680 04

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - ZA POLAXIS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 511 173,76	G	3 743 526,36
	Section d'investissement	B	4 322 104,07	H	6 820 007,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 583 719,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	703 272,07 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	12 536 549,90	= G+H+I+J	13 147 253,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	97 451,14	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	97 451,14	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 511 173,76	= G+I+K	6 327 246,12
	Section d'investissement	= B+D+F	5 122 827,28	= H+J+L	6 820 007,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	12 634 001,04	= G+H+I+J+K+L	13 147 253,74

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZA Echangeur A28 (Polaxis) n° 680 04 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser, Monsieur le Vice-Président, à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Le Vice-Président,

Jean-Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC28.2024

FINANCES

**Approbation du compte administratif 2023
Du Budget Annexe Les 4 Vents n° 680 05**

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon qui expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - LES 4 VENTS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	396 865,38	G	396 865,38
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	396 865,38	= G+H+I+J	396 865,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	396 865,38	= G+I+K	396 865,38
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	396 865,38	= G+H+I+J+K+L	396 865,38

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe Les 4 Vents n° 680 05 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC29.2024

FINANCES

**Approbation du compte administratif 2023
Budget Annexe Ordures Ménagères Racan n°680 06**



Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon 1^{er} Vice-Président, qui expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - ORDURES MENAGERES - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 604 480,89	G	3 355 728,70
	Section d'investissement	B	317 743,42	H	267 445,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	117 582,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	181 467,45 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 922 224,31	= G+H+I+J	3 922 224,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	70 517,70	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	70 517,70	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 604 480,89	= G+I+K	3 473 311,23
	Section d'investissement	= B+D+F	388 261,12	= H+J+L	448 913,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 992 742,01	= G+H+I+J+K+L	3 922 224,31

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Peninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe Ordures Ménagères n° 680 06 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Le Vice-Président,

Jean-Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC30.2024

FINANCES

**Approbation du compte administratif 2023
Du Budget Annexe Atelier Relais n° 680 07**

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice-Président qui expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - ATELIER RELAIS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	89 152,46	G	126 544,59	G-A	37 392,13
	Section d'investissement	B	120 782,52	H	75 846,21	H-B	-44 936,31

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	35,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	7 508,68 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	209 934,98	Q=	209 934,98	=Q-P	0,00
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	89 152,46	= G+I+K	126 580,09		37 427,63
	Section d'investissement	= B+D+F	120 782,52	= H+J+L	83 354,89		-37 427,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	209 934,98	= G+H+I+J+K+L	209 934,98		0,00

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe Atelier Relais n°680 07 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*



Le Vice - Président,

Jean-Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC31.2024

FINANCES

**Approbation du compte administratif 2023
Du Budget Annexe ZA du Vigneau n° 680 08**

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice-Président, qui expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - ZA VIGNEAU - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 150 610,97	G	1 208 017,98
	Section d'investissement	B	1 158 310,64	H	1 100 903,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	365 934,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	365 934,06 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 674 855,67	= G+H+I+J	2 674 855,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 150 610,97	= G+I+K	1 573 952,04
	Section d'investissement	= B+D+F	1 524 244,70	= H+J+L	1 100 903,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 674 855,67	= G+H+I+J+K+L	2 674 855,67

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZA du Vigneau n° 680 08 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*

Le Vice-Président,

Jean – Pierre PENINON





**GATINE
RACAN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC32.2024

FINANCES

**Approbation du compte administratif 2023
Du Budget Annexe ZA des Perrés n° 680 09**

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Peninon, Vice-Président, communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - ZA PERRES - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	15 247,64	G	21 440,56
	Section d'investissement	B	14 215,98	H	12 682,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	4 659,31	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	34 122,93	= G+H+I+J	34 123,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	15 247,64	= G+I+K	21 440,56
	Section d'investissement	= B+D+F	18 875,29	= H+J+L	12 682,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	34 122,93	= G+H+I+J+K+L	34 123,03

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

-D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZA des Perrés n° 680 09 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;

-D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Le Vice-Président,
M. Pierre PENINON





**GATINE
RACAN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 32
Pouvoirs	: 10
Pour	: 32
Blancs/Nuls	:

Réf : CC33.2024

FINANCES

Approbation du compte administratif 2023 Du Budget Annexe Transport Scolaire n° 680 10



Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon, 1^{er} Vice-Président qui expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

CC GC PR - CC-GC-PR - TRANSPORT SCOLAIRE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 537,80	G	55 537,80
	Section d'investissement	B	8 594,00	H	8 594,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	896,40 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	896,40 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	65 028,20	= G+H+I+J	65 028,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	56 434,20	= G+I+K	55 537,80
	Section d'investissement	= B+D+F	8 594,00	= H+J+L	9 490,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	65 028,20	= G+H+I+J+K+L	65 028,20

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1^{er} Vice-président, fait procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver le compte administratif 2023 du Budget Annexe Transport scolaire n° 680 10 de la Communauté de Communes de Gâtine - Racan comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser, Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.*



Le Vice-Président,

Pierre PENINON



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC.34.2024

FINANCES

**Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Budget principal n° 680 00**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Peninon qui présente les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 458 051,52
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 272 060,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 730 112,26
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 949 132,60
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 704 422,74
Besoin de financement F. = D. + E.	3 653 555,34
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 730 112,26
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	2 730 112,26
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 concernant le Budget Principal n°680 00 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'affecter le résultat de l'exercice 2023 du Budget Principal n° 680 00 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;*
- *D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier*

Le Président,
~~Armine TRASTRAM~~





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Faceboock

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC35.2024

FINANCES

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Budget annexe Station d'Epuration Polaxis (STEP) n° 680 01

Le Président laisse la parole à Monsieur Peninon qui présente les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 282,87
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	16 282,87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-16 282,87
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	16 282,87
AFFECTATION (2) = d.	16 282,87
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	16 282,87
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 concernant le Budget Annexe Station Epuration Polaxis n° 680 01

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Annexe Station d'Epuration Polaxis (STEP) n° 680 01 selon le descriptif du tableau ci-dessous*
- *D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.*

Le Président,

Antoine TRYSTRAM



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC36.2024

FINANCES

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Budget Annexe Action économique n° 680 03

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Peninon qui expose les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 085,26
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	12 085,26
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	19 990,24
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-32 075,50
Besoin de financement F. = D. + E.	12 085,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	12 085,26
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	12 085,26
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 concernant le Budget Annexe Action économique n° 680 03

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Annexe Action économique n° 680 03 selon le descriptif du tableau ci-dessous*
- *D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.*



 Le Président,
 Monsieur Antoine TRYSTRAM



**GATINE
RACAN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Étaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC37.2024

FINANCES

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Budget Annexe Atelier relais n° 680 07**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Peninon qui expose les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 392,13
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	35,50
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 427,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-37 427,63
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	37 427,63
AFFECTATION (2) = d.	37 427,63
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	37 427,63
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 concernant le Budget Annexe Ateliers relais 680 07 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Ateliers relais n°680 07 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;*
- *D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.*


 Le Président
 Monsieur Antoine TRYSTRAM





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Newvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC38.2024

FINANCES

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023
BUDGET ANNEXE N° 680 09 ZA LES PERRÉS**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Peninon qui expose les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 192,92
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 192,92
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-6 192,82
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	6 192,82
AFFECTATION = C. = G. + H.	6 192,92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	6 192,92
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 concernant le Budget Annexe ZA Les Perrés n° 680 09 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZA LES PERRES n° 680 09 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;

-D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Président,

Antoine Trystram





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC39.2024

**FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE
AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA TRANCHE 1B
PARC D'ACTIVITES DE POLAXIS A NEUILLE PONT PIERRE
AVENANT N°2**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le 10 décembre 2020 la communauté de communes notifiait un marché d'aménagement paysager de la tranche 1B du parc d'activités Polaxis à Neuillé Pont Pierre d'un montant de 138 040,05 € HT soit 165 648,30 € TTC.

Les prestations, après liquidation judiciaire du titulaire initial et signature d'un avenant n°1 de transfert sont réalisées par la SAS SOCIETE NOUVELLE TRANSPORTS TERRASSE CHARTRAINS 19 rue de Fontenay 28110 LUCÉ

Certaines modifications non substantielles sont intervenues, qu'il convient de formaliser dans un avenant en moins-value, comme suit :

- Le retrait des prestations non effectuées suivantes :

Désignation des ouvrages	U	Qté prévue	Montant unitaire HT	Montant total HT
Abbatage, débroussaillage et broyage réutilisé sur place, du bosquet existant, sur 6m de large	m²	86,00	12,50 €	1 075,00 €
Fourniture et mise en œuvre de mélange de terre végétale de bonne qualité agronomique et de pierres (30% de terre pour 70% de pierre), y compris compactage par couche successive de 10cm à l'aide d'une plaque vibrante, sur une épaisseur de 50cm, au niveau des accotements de la voirie principale	m3	285,50	14,50 €	4 139,75 €
Fourniture et mise en œuvre de mélange de terre végétale de bonne qualité agronomique et de pierres (30% de terre pour 70% de pierre), y compris compactage par couche successive de 10cm à l'aide d'une plaque vibrante, sur une épaisseur de 50cm, au niveau des accotements de la voirie en sens unique	m3	162,50	14,50 €	2 356,25 €
TOTAL en moins-value				- 7 571,00€ HT

- Le retrait des prestations partiellement effectuées suivantes :

Désignation des ouvrages	U	Qté prévue	Montant unitaire HT	Montant total HT	Qté réalisée	Montant unitaire HT	Montant total HT
<i>Les travaux de plantations se réaliseront sur sol propre, sans débris apparents (pierres ou racines), et suffisamment émietté</i>	m²	16005,00	0,30 €	4 801,50 €	15386,00 (- 619,00)	0,30 €	4 615,80 € (- 185,70 €)
Bosquet	m²	10740,00	1u/5m²		10121,00 (-619,00)	1u/5m²	
<i>Prunus mahaleb RN 80/100 (15%)</i>	u	322,00	3,65 €	1 175,30 €	303,00 (-19,00)	3,65 €	1 105,95 € (- 69,35 €)
<i>Acer campestre RN 80/100 (20%)</i>	u	430,00	3,65 €	1 569,50 €	405,00 (-25,00)	3,65 €	1 478,25 € (-91,25 €)
<i>Prunus avium RN 80/100 (15%)</i>	u	322,00	3,65 €	1 175,30 €	303,00 (-19,00)	3,65 €	1 105,95 € (- 69,35 €)
<i>Acer platanoïdes RN 80/100 (25%)</i>	u	537,00	3,65 €	1 960,05 €	506,00 (-31,00)	3,65 €	1 846,90 € (-113,15 €)
<i>Betula verrucosa RN 80/100 (15%)</i>	u	322,00	3,65 €	1 175,30 €	303,00 (-19,00)	3,65 €	1 105,95 € (- 69,35 €)
Fourniture et mise en œuvre d'un paillage naturel composé de broyat de bois non résineux (10 cm d'épaisseur minimum)	m²	10740,00	2,50 €	26 850,00 €	10121,00 (-319,00)	2,50 €	25 302,50 € (-1 547,50 €)
TOTAL en moins-value							- 2 145,65 € HT

- La prise en compte des travaux complémentaires suivants :

Désignation des ouvrages	U	Qté prévue	Montant unitaire HT	Montant total HT	Qté réalisée	Montant unitaire HT	Montant total HT
Semis d'une jachère fleurie de type Bassin Tampon de chez NovaFlore ou similaire aux abords et sur les talus du bassin BR11 (hors fond) , y compris préparation de sol	m²	3320,00	1,15 €	3 818,00 €	3891,00 (+ 571,00)	1,15 €	4 474,65 € (+ 656,65 €)
TOTAL en plus-value							+ 656,65 € HT

Soit un montant total d'avenant n°2 d'un montant de - 9 060,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à la somme de **128 980.25 € HT ou 154 776.30 € TTC (-6.56%)**

Les travaux sont inscrits au budget 2024 – Article 2313 – Opération 16 Tranche 1B Macro lot.

Le Conseil Communautaire décide d' :

- ***Approuver le rapport ci-dessus exposé,***
- ***Autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan à signer l'avenant n°2 du marché d'aménagement paysager de la tranche 1B du parc d'activités Polaxis à Neuillé Pont Pierre joint en annexe, d'un montant de 9 060.00 € HT soit 10 872€ TTC ainsi que toutes pièces permettant la mise en application de la présente délibération***

Le Président,



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 037-200073237-20240306-CC39_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC40-2024

FINANCES

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE MULTI ACCUEIL A BEAUMONT LOUESTAULT – AVENANT 2

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'assemblée délibérante des éléments suivants :

La Communauté de Communes Gâtine Racan a lancé une consultation selon une procédure adaptée en vue de conclure un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche multi-accueil à Beaumont-Louestault, avec une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de **844 000,00 € HT**.

A l'issue de cette consultation, le cabinet d'architecture Frédéric Temps Architecte de Saint-Avertin a été retenu pour un montant de :

- 60 000,00 € HT pour la mission de base (taux de rémunération de base fixé à 7.109 %)
- 8 000,00 € HT pour la mission OPC,
- 550,00 € HT pour la mission de coordination des systèmes de sécurité Incendie (SSI)
- 950,00 € HT pour la mission complémentaire d'assistance au choix du mobilier (ACM),

Soit un montant total de **69 500,00 € HT** ou **83 400 € TTC**.

Le 31 mai 2023, à l'issue de la phase APD, le Conseil Communautaire a validé la réévaluation du coût prévisionnel des travaux à **1 000 000,00 € HT** en raison :

- De coût de travaux indispensables à la réalisation de l'ouvrage (augmentation du cout des matériaux entre autres, des impératifs liés au RE 2020 (Règlement environnemental),
- Du coût des travaux complémentaires demandés par la CC
- Et ceux complémentaires apparus pendant les études,

Le 05 juin 2023, conformément à l'article 8.1.2 du CCAP, l'avenant 1 a été mis en place et a défini le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à **79 576,79 €** ou **95 492,15 € TTC**.

Le 16/11/2023, le Permis de Construire relatif à la construction de la crèche multi-accueil de Beaumont-Louestault a été déposé, instruit et accordé. Toutefois, le 23/01/2024, la préfecture a considéré que ce Permis de Construire accordé précédemment était entachée d'illégalité et en a demandé le retrait.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16 II 5° ;

Vu le Code de la commande Publique et notamment l'article R2194-1 par lequel un marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 20/12/2022 au groupement représenté par le cabinet d'architecture Frédéric Temps Architecte, situé 1 allée Richelieu 37550 Saint-Avertin, mandataire ;

Vu que la poursuite de l'exécution du marché a été rendue temporairement impossible du fait du retrait de permis de construire que des parties diligentes ne pouvaient prévoir et en application de l'article 25.2.1. du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) « Maîtrise d'œuvre » de 2021, le maître d'ouvrage a demandé au Maître d'œuvre de suspendre l'exécution des prestations à compter du 31/01/2024 ;

Considérant que toutes les clauses du marché initial ne se trouvent pas modifiées mais que le coût prévisionnel des travaux précédemment arrêté par le conseil communautaire à 1 000 000,00 € HT devra être réévalué après réception des devis de travaux modificatifs des entreprises attributaires impactées par cette suspension

Il convient de mettre en place l'avenant n°2 pour que le maître d'œuvre reprenne ses études et que le chantier puisse démarrer,

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre est revu comme suit :

- 1) 1 400 € HT pour le nouveau dossier de Demande de Permis de Construire
- 2) 1 000 € HT pour la note CCTP modificatif, demande et analyse des devis d'entreprises
- 3) 2 300 € HT pour la rectification de toutes les planches graphiques PRO-DCE pour diffusion aux entreprises et suivi du chantier
- 4) 400 € HT pour le recalage du planning de chantier et l'établissement et diffusion de l'OS de reprise
- 5) 900,00 € HT pour la mise à jour de l'étude thermique règlementaire

L'avenant n°2 s'élève donc à un montant de **6 000 € HT** soit **7 200 € TTC**.

Les crédits figurent au budget général opération 55 article 2313 constructions

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide de conclure un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche multi-accueil à Beaumont-Louestault avec le groupement représenté par le cabinet d'architecture FREDERIC TEMPS ARCHITECTE situé 1 allée Richelieu 37550 Saint-Avertin pour un montant de 6 000.00 € HT soit 7 200.00€ TTC ;**
- **Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ;**
- **Dit que cet avenant porte le montant de la mission de base du marché de maîtrise d'œuvre à 76 076,79 € HT (dont 3 050,00 € HT de complément de mission EXE structure gros œuvre) soit 85 576.79 € HT avec les 3 missions complémentaires OPC, SSI et ACM incluses, soit 102 692.15 € TTC.**

Le Président,

Antoine Trystram



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 037-200073237-20240306-CC40_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC41.2024

FINANCES
CONSTRUCTION CRECHE MULTI ACCUEIL
SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT LOUESTAULT
ATTRIBUTION DU LOT N°13 PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Par délibération en date du 23 novembre 2023, le Bureau Communautaire a annoncé que dans le cadre de la consultation concernant la construction d'une crèche multi-accueil sur la Commune de Beaumont-Louestault, le lot n°13 « Photovoltaïque » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (lot n°13 « Photovoltaïque » pour absence de concurrence).

Pour pallier à cette infructuosité et en application des articles L 2123-1 et R2123-1 Code de la commande publique, une nouvelle consultation de marché public en procédure adaptée a été mise en place (Référence de la consultation 2023REMCBLOU).

Dans le cadre de cette consultation, quatre soumissionnaires ont candidaté.

En référence aux critères de choix mentionnés dans l'article 9 du Règlement de Consultation 2023REMCBLOU, l'offre présentée par la société CEGELEC VAL DE LOIRE se trouve classée première car économiquement plus avantageuse. Il convient par conséquent d'attribuer le lot n°13 au prestataire suivant :

NUMERO ET DESIGNATION DU LOT - NOM SOCIETE CLASSE PREMIERE	TOTAL OFFRE BASE
13 - PHOTOVOLTAÏQUE : CEGELEC VAL DE LOIRE	30 500,00 €

L'opération de construction précitée est inscrite au budget 2023 – Article 2313 – Opération 55.

Entendu la présentation de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- *D'approuver le rapport ci-dessus exposé,*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan à signer les pièces de marché issues de la consultation référencée 2023REMCBLOU et toutes pièces permettant la mise en application de la présente délibération*

Le Président,

Antoine TRYSTRAM





**GATINE
RACAN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lappleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux Gisèle donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué Stéphane donne pouvoir à Mr Philippe Capon, ; Mme Six Sylvie donne pouvoir à Mr Savard Didier, M. Grousset Francis donne pouvoir à Mme Claude Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson Flavien donne pouvoir à Mr Didier Descloux, M. Anceau Alain donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Nicole Jeudi donne pouvoir à Mr Lappleau, Mme Elsa Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres Vincent donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/nuls	:

Réf : CC42.2024

ACTION ECONOMIQUE
ZA La Borde – Beaumont-la-Ronce à Beaumont-Louestault – Vente ETS
BODIN

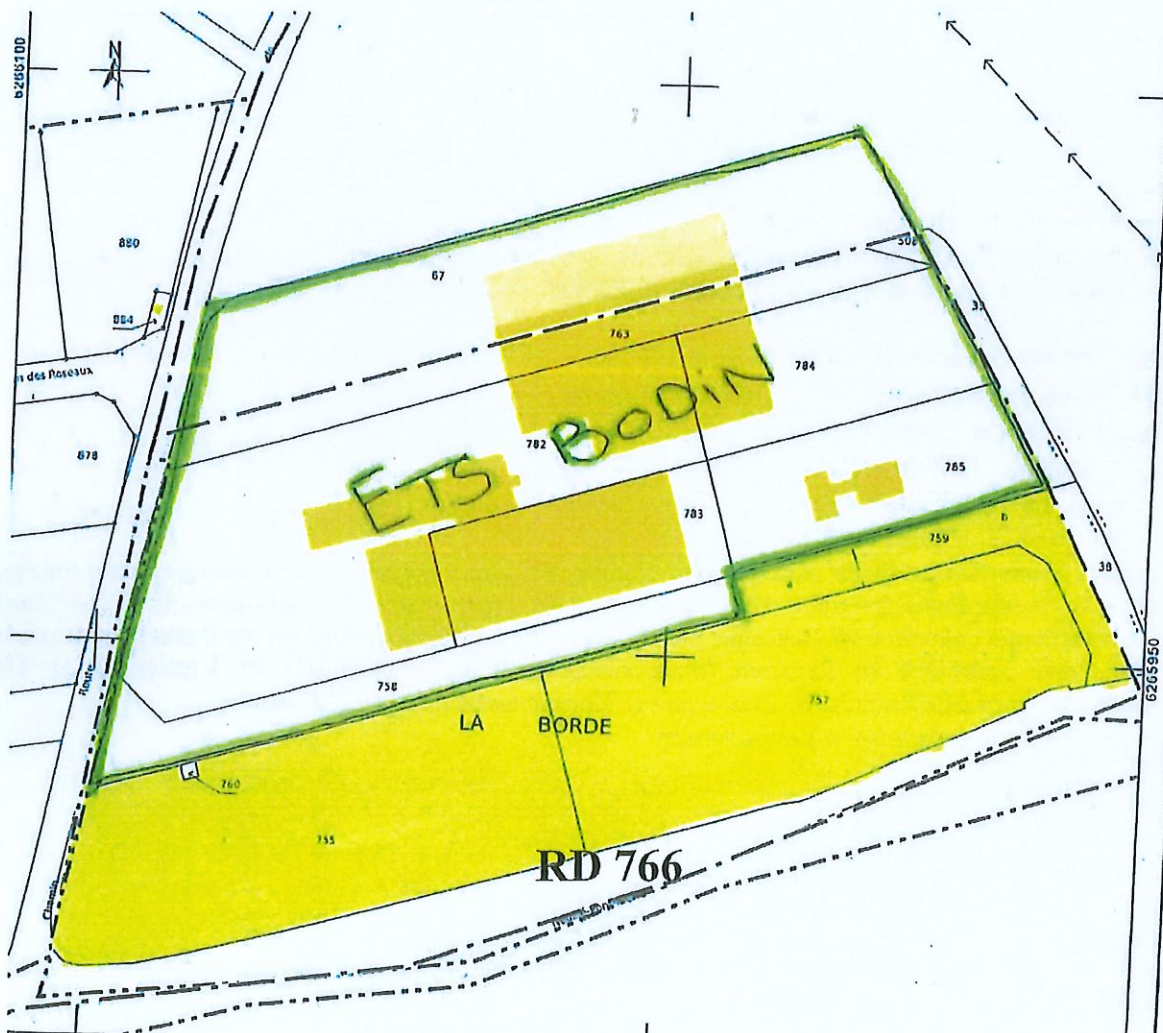
Monsieur le Président expose les éléments suivants :

La SASU ETABLISSEMENTS BODIN dont le siège social est situé sur le site d'activités La Borde – Beaumont-la-Ronce à Beaumont-Louestault, connaît, depuis 6 ans, une forte croissance de son activité de négoce agricole. Le site actuel devient donc petit.

En front de RD 766, route classée à grande circulation et à proximité du site actuel des ETS BODIN, la Communauté de Communes Gâtine – Racan est propriétaire des parcelles cadastrées F n°755 (6 606 m²), F n°757 (6 430 m²) et F n°759 (1 403 m²), représentant une superficie totale de 14 439 m². Ces parcelles sont entièrement situées en zone non aedificandi. En effet, les constructions et installations sont interdites dans une bande de 75 mètres de l'axe des routes classées à grande circulation.

Par courrier daté du 13 décembre 2023, la SASU ETABLISSEMENTS BODIN propose d'acquérir les parcelles précitées auprès de la Communauté de Communes Gâtine – Racan sur la base de 5 € H.T. le m².

Il est précisé que les frais liés à l'acquisition (frais d'acte, éventuelles indemnités d'éviction...) seront à la charge de l'acquéreur, soit la SASU ETABLISSEMENTS BODIN.



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 037-200073237-20240306-CC42_2024-DE

S'LO

Vu l'avis favorable de la Commission Economie réunie le 8 février 2024,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- *D'autoriser la vente, au prix de 5 € H.T le m2, des parcelles cadastrées F n°755, F n°757 et F n°759 représentant une superficie totale de 14 439 m2 au profit de la SASU ETABLISSEMENTS BODIN ou tout type de société (type crédit-bail, SCI ou autres) dans laquelle la SASU ETABLISSEMENTS BODIN a un intérêt ; les frais liés à l'acquisition (frais d'acte, éventuelles indemnités d'éviction...) seront à la charge de l'acquéreur, soit la SASU ETABLISSEMENTS BODIN*
- *D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier : promesse de vente, division, acte de vente...*

Le Président,

Antoine Trystram





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs	:
Nuls	:



Réf : CC43.2024

ACTION ECONOMIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATIONS A DESTINATION ECONOMIQUE

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Des demandes de subventions ont été déposées auprès des services de la Communauté de Communes Gâtine – Racan par des associations à finalité économique, comme suit :

Année 2024

NOM ASSOCIATION	OBJET / ACTIVITES	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE AU TITRE DE 2024	VERSEMENT PROPOSE PAR LA CC POUR L'ANNEE 2024
SYNDICAT D'ELEVAGE BOVINS - ST PATERNE RACAN	FOIRE DU 1ER MAI 2024 / CONCOURS BOVINS	1 000 €	1 000 €
ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE - AIP NEUILLE-PONT-PIERRE	Fête aux Fromages et à la Gastronomie du 18 et 19 mai 2024	1 000 €	1 000 €

Vu les demandes formulées,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie réunie le 8 février 2024,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- *D'autoriser le versement de subventions comme proposé dans le tableau ci-dessus,*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces versements de subvention.*

Monsieur le Président

Antoine Trystram



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisses, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs	:
Nuls	:

Réf : CC44.2024

**ACTION ECONOMIQUE
CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE
L'ARTISANAT CENTRE VAL DE LOIRE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Il est proposé que la Communauté de Communes Gâtine – Racan signe une convention de partenariat pour l'année 2024 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire – Département d'Indre-et-Loire.

Le partenariat proposé est autour de 6 axes :

- AXE 1 : Accompagner le renouvellement de l'artisanat
 - Accompagnement des projets en collaboration avec l'EPCI
 - Accompagnement à la transmission/reprise
 - Appui technique sur l'instruction des dossiers relevant du Fonds Régional de l'Economie de Proximité
- AXE 2 : Assurer la pérennité des entreprises
 - Accueil et mise en réseau des nouvelles entreprises artisanales du territoire
 - Accompagnement des jeunes entreprises en phase primo développement
 - Accompagnement des entreprises en difficulté (diagnostic à 360°) pour 10 entreprises diagnostiquées
- AXE 3 : Accompagner la transition écologique
 - Pré-diagnostic environnementale
 - Les Repar'acteurs : sensibilisation des artisans de la réparation à la labellisation « Répar'acteurs »
 - Accompagnement au changement des entreprises artisanales (ateliers thématiques sur le sujet : réemploi et déchets du bâtiment, mobilité, sobriété énergétique...)
 - Les Eco-Défis (Objectif : développer les comportements écocitoyens dans les entreprises du territoire, valoriser les artisans et commerçants ayant réalisé des actions concrètes en faveur de l'environnement sur les thématiques économies d'eau et d'énergie, transports, numérique, déchets et emballages, écoproduits, biodiversité...)
- AXE 4 : Agir pour l'insertion professionnelle
 - Accompagnement auprès des jeunes pour la découverte des métiers de l'artisanat, les filières de formation avec notamment l'Orientation City Tour (OCT), dispositif mobile (camion) – La présente convention prévoit la présence du camion pour 1 journée / an / collège du territoire
- AXE 5 : Animer le territoire
 - Organisation de deux journées connexion artisan et Accueil des nouveaux artisans
- AXE 6 : Appréhender les évolutions et la dynamique de développement de l'artisanat de la Communauté de Communes pour mieux anticiper le pilotage du territoire
 - Fourniture pour chaque semestre d'un dossier de synthèse sur l'artisanat sur le territoire de la Communauté de Communes (ancienneté et statut juridique des entreprises, évolution des micro entreprises, âges des chefs d'entreprises, nombre d'entreprises formant des apprentis, évolution des effectifs salariés...)
 - Fourniture du fichier des entreprises ressortissantes de la CMA sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Fourniture trimestrielle du listing des entreprises nouvellement créées, reprises ou dont l'activité s'est arrêtée.

Durée de la Convention : 1 an

Modalités financières du partenariat :

Versement d'une participation financières par la Communauté de Communes Gâtine – Racan à la Chambre des Métiers d'un montant de 16 300 € pour l'année 2024, pour la mise en place des actions décrites dans la convention. Le versement se fera en deux temps :

- Versement d'un acompte de 50% à la signature de la convention
- Versement du solde sur présentation du bilan final et à la réalisation de l'ensemble des actions décrites dans la convention

Vu l'avis favorable de la Commission Economie réunie le 8 février 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- *D'approuver et de valider les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Gâtine – Racan et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire – Département d'Indre-et-Loire annexée,*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Le Président,

Antoine Trystram



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 037-200073237-20240306-CC44_2024-DE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choissilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC45.2024

ACTION ECONOMIQUE CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN GAZ DE LA ZONE D'ACTIVITES POLAXIS

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre n'est actuellement pas alimenté par le gaz naturel.

En tant qu'aménageur de la ZAC POLAXIS, la Communauté de Communes Gâtine - Racan est en échange avec GRDF en vue d'alimenter en gaz naturel le parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre. Cet échange a été accentué par le projet industriel agroalimentaire souhaitant s'implanter sur l'îlot D du parc d'activités POLAXIS, qui a confirmé son besoin d'être alimenté en gaz naturel pour une implantation sur le parc d'activités.

Il est donc proposé la signature d'une convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC POLAXIS sans tranchées en remise gratuite.

Objet de la convention :

La convention définit les conditions partenariales, financières et techniques dans lesquelles GRDF et la Communauté de Communes Gâtine-Racan conviennent de coopérer pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre (sans tranchées en remise gratuite).

Durée de la convention : 5 ans

Modalités financières :

Au vu de l'étude technico-économique de rentabilité réalisée par GRDF, le montant total des travaux à réaliser pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC POLAXIS s'élève à 640 332 € H.T incluant 509 980 € H.T pour le Réseau d'Amenée et 130 352 € H.T pour les Ouvrages Intérieurs de la ZAC POLAXIS.

Le montant de la participation financière de l'Aménageur, soit la Communauté de Communes Gâtine-Racan, sera au maximum d'un montant de 384 627 € H.T.

Il est précisé dans la convention que GRDF fera bénéficier la Communauté de Communes Gâtine – Racan des éventuelles économies réalisées sur le montant réel des travaux.

GRDF s'engage sur une mise en service du réseau avant fin août 2026 si la convention d'alimentation en gaz naturel de la ZAC POLAXIS est signée avant fin mars 2024 d'une part et que le contrat de raccordement du client industriel agroalimentaire est signé avant fin juin 2024 d'autre part.

GRDF ne demande pas d'acompte pour le déclenchement de la réalisation de cette convention d'alimentation. Le versement de la participation financière de la Communauté de Communes, aménageur, interviendra à la fin des travaux.

Toute modification de la convention se fera par la mise en place d'avenant.

La signature de la convention permet à GRDF d'enclencher le démarrage du calendrier des travaux et donc d'assurer à la Communauté de Communes une date de fin de travaux.

Vu la convention pour l'alimentation en gaz de la ZAC POLAXIS (sans tranchées en remise gratuite) ci-jointe,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- ***De valider dès à présent les termes de la convention avec GRDF et autres partenaires qui pourraient être associés (SIEIL et commune de Neüllé Pont Pierre) pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC POLAXIS à Neüllé-Pont-Pierre***
- ***D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention, les éventuels avenants à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.***

Monsieur le Président

Antoine Trystram



Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 037-200073237-20240306-CC45_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Plou

Pouvoirs : Mme Groux Gisèle donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué Stéphane donne pouvoir à Mr Philippe Capon, ; Mme Six Sylvie donne pouvoir à Mr Savard Didier, M. Grousset Francis donne pouvoir à Mme Claude Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson Flavien donne pouvoir à Mr Didier Descloux, M. Anceau Alain donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Nicole Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Elsa Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonquères Vincent donne pouvoir à Mr Jean Paul Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/nuls	:

Réf : CC46.2024

ENVIRONNEMENT

Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominero, Vladélia et Valobat

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L. 541-10-1 4° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), la prévention et la gestion des déchets de PMCB doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

La filière PMCB s'organise en deux catégories :

- La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales ;
- La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales...

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de PMCB adopté par l'arrêté interministériel du 10 juin 2022 fixe pour l'année 2024 des objectifs de taux de collecte séparée de 82% pour la catégorie 1 et 53 % pour la catégorie 2, de taux de valorisation des déchets PMCB collectés séparément de 77% pour la catégorie 1 et 48 % pour la catégorie 2 et de taux de recyclage de 35 % pour la catégorie 1 et 39 % pour la catégorie 2 sur l'année 2024.

Ecomaison, Ecominero et Valobat, ont été agréés chacun par un arrêté du 30 septembre 2022 et Valdélia a été agréé par arrêté en date du 6 octobre 2022. A ce titre, Ecominero et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 1 et Ecomaison, Valdélia et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 2. Les éco-organismes prennent en charge les flux constitutifs des déchets issus de PMCB au prorata des quantités (en masse) de PMCB mis sur le marché par les producteurs ayant transféré leurs obligations de responsabilité élargie à chacun des éco-organismes par famille de produits.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes pré-cités, de la gestion des déchets issus de PMCB, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des PMCB usagés, de la communication, et de l'accueil des professionnels.

Les soutiens à la réception, au transport et au traitement (en €/t) :

	2024						2025		
	Inertes	Métaux	Bois	Plâtre	Menuiseries vitrées	Plastiques	Collecte conjointe	Laines minérales	Flux résiduels
Soutien à la réception	7,0 € **	0,0 €	20 € **	20 €	20 €	20 € **	20 €	50 €	10 € **

** au prorata de la part de PMCB mesuré par caractérisation

Entendu la présentation de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- *De conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les quatre éco-organismes précités.*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant, pour signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération*

Monsieur le Président



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 037-200073237-20240306-CC46_2024-DE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18 heures 30, le conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni salle Choissilles à **Saint-Antoine-du-Rocher** sous la présidence de Monsieur le Président, Antoine Trystram

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
Si-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux Gisèle donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué Stéphane donne pouvoir à Mr Philippe Capon, ; Mme Six Sylvie donne pouvoir à Mr Savard Didier, M. Grousset Francis donne pouvoir à Mme Claude Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson Flavien donne pouvoir à Mr Didier Descloux, M. Anceau Alain donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Nicole Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Elsa Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres Vincent donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs	:
Nuls	:

Réf : CC47.2024

ENVIRONNEMENT

Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

Soutien financier :

Forfait déchèterie (Déchèterie fixe ouverte au public) : 3 050 € par an par Contenant de 30m3 réceptionnant des flux de DEA

Part variable : 24,4 €/t

Information et communication : 0,01 € par an /par habitant

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d' :

-Autoriser la signature d'un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.

-Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération

Monsieur le Président

Antoine Trystram





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie
Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier
Cerelles : M. Poulle Guy
Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain
Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier
Epeigné-Sur-Dême :
Marray : M. Capon Philippe
Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier
Neuvy-Le-Roi :
Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy
Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe
St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick
St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand
St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne
St-Paterne-Racan : M. Lapleau Eric ; Mme Soulier Karine
St-Roch :
Semblançay : M. Trystram Antoine
Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon
Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux Gisèle donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué Stéphane donne pouvoir à Mr Philippe Capon, ; Mme Six Sylvie donne pouvoir à Mr Savard Didier, M. Grousset Francis donne pouvoir à Mme Claude Pain, Mme Dreux donne pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson Flavien donne pouvoir à Mr Didier Descloux, M. Anceau Alain donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Nicole Jeudi donne pouvoir à Mr Lapleau, Mme Elsa Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres Vincent donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs	:
Nuls	:

Réf : CC48.2024

PEEJ

**AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
COMMUNAUX POUR L'ALSH DE SEMBLANCAY**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

La convention de mise à disposition des locaux communaux pour l'ALSH de Semblançay doit être actualisée compte tenu des nouveaux locaux octroyés.

Monsieur le Président informe que les nouveaux locaux octroyés sont corrélés à une extension du nombre de places au sein de l'ALSH de Semblançay à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'avenant de la présente convention prendra effet pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 avec prorogation possible d'un (1) an – soit une durée maximale de quatre (4) ans du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.

Vu la présentation de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- ***Valider l'avenant de la convention de mise à disposition des locaux communaux pour l'ALSH de Semblançay dans les conditions ci-dessus énoncées.***
- ***Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour permettre l'application de la présente délibération et signature des documents inhérents à cette décision.***

Monsieur le Président

Antoine Trystran



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024 DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à 18h30 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, salle Choisilles, sous la présidence de Monsieur Antoine Trystram, Président.

Etaient présents :

Beaumont-Louestault : M. Robert Jean-Paul ; Mme Frapier Sylvie

Bueil-en-Touraine : M. Descloux Didier

Cerelles : M. Poulle Guy

Charentilly : Mme Bouin Valérie, Mr Guyon Ghislain

Chemillé-Sur-Dême : Mr Boulesteix Olivier

Epeigné-Sur-Dême :

Marray : M. Capon Philippe

Neuillé-Pont-Pierre : M. Jollivet Michel ; M. Savard Didier

Neuvy-Le-Roi :

Pernay : M. Peninon Jean-Pierre, Mme Karine Barthélémy

Rouziers-de-Touraine : M. Behaegel Philippe

St-Antoine-du-Rocher : Mme Pain Claude ; Mr Cornuault Patrick

St-Aubin-le-Dépeint : Mr Benoist Durand

St-Christophe-Sur-Le-Nais : Mme Lemaire Catherine, Mr Luc Portenseigne

St-Paterne-Racan : M. Lappleau Eric ; Mme Soulier Karine

St-Roch :

Semblançay : M. Trystram Antoine

Sonzay : M. Verneau Jean-Pierre, Mme Isabelle Goumon

Villebourg : M. Fromont Christophe

Date de convocation : 28 Février 2024

Secrétaire de séance : Commune de Sonzay – Mme Isabelle Goumon

Excusés : Mr Canon Eloi, Mme Peggy Plou

Pouvoirs : Mme Groux donne pouvoir à Mr Poulle, M. Goué donne pouvoir à Mr Capon, ; Mme Six donne pouvoir à Mr Savard, M. Grousset donne pouvoir à Mme Pain, Mme Dreux pouvoir à Mr Behaegel, M. Thélisson donne pouvoir à Mr Descloux, M. Anceau donne pouvoir à Mr Trystram, Mme Jeudi donne pouvoir à Mr Lappleau, Mme Hendrick donne pouvoir à Mr Peninon, M. Desjonqueres donne pouvoir à Mr Robert

Séance enregistrée et retransmise via Facebook

Elus	: 35
Présents	: 24
Votants	: 34
Pouvoirs	: 10
Pour	: 34
Blancs/Nuls	:

Réf : CC49.2024

FINANCES

Création d'un terrain de football synthétique et de son éclairage sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le projet de territoire 2020-2026 prévoit 4 grandes orientations thématiques dont le « développement humain harmonieux, multiple et ouvert ». Cette orientation n°4 préconise « d'encourager la vie associative et les activités sportives et de loisirs ».

Dans cette perspective, la Communauté de communes a mis en place une consultation de maîtrise d'œuvre afin de créer un terrain de football synthétique et son éclairage sur la commune de Neuillé-Pont -Pierre.

Le marché correspondant a été notifié auprès de la société CHANEAC SPORT SARL le 17/01/2021. Pour donner suite à cette attribution et en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à -7 du Code de la Commande Publique (CCP), la consultation de marché en procédure adaptée 2024TRVXTFSNPP sera publiée.

Cette consultation sera constituée de deux lots : LOT 1 : Terrassements, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD et LOT 2 : Eclairage.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

N° lot	Désignation du lot	Montant prévisionnel
1	Terrassements, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD	1 065 213,00 €
2	Eclairage	96 125,00 €

La date limite de remise des offres est pressentie au 29 mars 2024 et au terme des phases d'analyse et de négociation correspondantes, les attributaires seront désignés en application de l'article L.2152-7 du CCP.

Considérant l'exposé de monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **Approuver le rapport ci-dessus exposé,**
- **Permettre, compte tenu des délais contraints et de la volonté d'une livraison du terrain pour l'été 2024, que l'attribution soit validée par le bureau communautaire du 18 avril prochain,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés travaux issus de la consultation référencée 2024TRVXFRSNPP ainsi que toutes les pièces permettant la mise en application de la présente délibération, sous réserve du vote des crédits au Budget Primitif 2024**

Le Président

Antoine Trystran

